

### **Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 8 juillet 2024 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 4820, rue Baillargeon (futur lot 6 628 206), une marge latérale minimale de 2,35 mètres au lieu de 3.
2. Permettre au 1620 à 1630, rue Roosevelt, cinq cases de stationnement au lieu de six.
3. Permettre au 316, rue Maisonneuve :
  - une marge avant secondaire minimale de 3,10 mètres au lieu de 6;
  - une distance minimale entre la terrasse et la ligne de terrain de 1,30 mètre au lieu de 1,50.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 20 juin 2024.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert